



COMPTE-RENDU de l'audience avec le DRH des ministères sociaux du 1^{er} mars 2019

Dès sa nomination le 26 novembre 2018, le SNEP-FSU avait sollicité une audience avec le nouveau DRH des ministères sociaux, Pascal Bernard. Celui-ci nous a reçu le 01/03/19.

Avant de rejoindre La Poste où il a créé et animé la DRH de la Direction des Opérations et du Développement Territorial puis la Direction de l'Innovation Sociale, Pascal Bernard a dirigé les ressources humaines de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France; il avait auparavant occupé diverses fonctions de DRH dans le milieu industriel (service public de l'eau à Paris notamment).

Cette audience n'avait pas pour objectif d'obtenir des informations sur la future Organisation Territoriale des Services (OTE) ou sur le pôle éducatif, car le DRH n'a pas la main sur ces dossiers, mais de l'interpeler pour qu'il intervienne sur certains sujets RH et fasse cesser les discriminations dont sont victimes les personnels techniques et pédagogiques JS.

Après avoir présenté le SNEP-FSU et expliqué ce qu'est un PTP sport (*il découvrirait la réalité de nos métiers !*), nous avons évoqué les **dysfonctionnements de la DRH vis à vis des PTP JS** concernant la défense des statuts et métiers JS, la rémunération des personnels JS (politique indemnitaire) et les actes individuels de gestion RH. Nous avons précisé que nous ne mettons pas en cause les agents travaillant à la DRH (surtout pas ceux du bureau SD2D) mais l'organisation générale et le décalage dans les cultures professionnelles qui génère incompréhensions et difficultés, d'où notre **demande de sortir des ministères sociaux** pour rejoindre une DRH commune aux autres corps enseignants des ministères éducatifs. Nous avons illustré nos propos avec des exemples figurant dans le document transmis à l'Elysée ainsi qu'à nos ministres de tutelle et au DRH en février 2018, qui a été annexé au rapport Bouchout sur "parcours, métiers et organisation territoriale Jeunesse et Sports" puis mis en ligne sur le site internet du SNEP-FSU => http://www.snepsu.net/mjs/lettre/20180228_pole_educatif_ProblemeGestionRH.pdf

Nous avons ensuite attiré son attention sur certains sujets spécifiques : **indemnités des néotitulaires** plafonnées à 80% par la DRH, non versement en décembre 2018 de la 2e tranche du **complément indemnitaire** pour certains PTP, conditions scandaleuses de mise en œuvre de la **classe exceptionnelle** en 2019, organisation désastreuse des **élections professionnelles** de décembre 2018 pour les personnels JS, ... Nous lui avons demandé d'ouvrir rapidement les chantiers promis depuis plusieurs mois (voire années) sur les **indemnités des PTP JS** et sur "**tous CTPS**" (protocole PPCR Kanner signé en avril 2017), de permettre le remplacement dans les services/établissements des agents bénéficiant d'une décharge d'activité et lutter contre les intimidations dont sont victimes certains représentants syndicaux, ainsi que d'accorder le statut de "**restructuration**"- qui ouvre des droits aux agents concernés- aux changements liés à la création de l'Agence du sport (personnels de la **Direction des Sports**, de l'**INSEP** et du **CNDS**) mais aussi aux fermetures et/ou déménagement des Pôles Ressources Nationaux (personnels du **PRN SEMC** et du **PRN sport&handicap**).

Enfin, nous lui avons demandé s'il avait des informations sur l'OTE et le pôle éducatif, mais il n'avait rien à nous annoncer. Quant à la position de la DRH des ministères sociaux par rapport à notre demande de la quitter (veut-elle garder la gestion des personnels JS ?), il a répondu qu'il appliquerait les consignes qui lui seront données.

Le DRH a pris beaucoup de notes et indiqué qu'il reviendrait vers nous dans quelques semaines pour faire un nouveau point. Affaire à suivre.